



Ministre du
Commerce
extérieur

N° 198

SEP 18 1991

Le 14 septembre 1991

RET. DE LA BIBLIOTHÈQUE DU MINISTÈRE
RETURN TO THE DEPARTMENTAL LIBRARY

LE COMMONWEALTH LEVERA LES SANCTIONS TOUCHANT LA POPULATION ET ÉTABLIT DES CONDITIONS POUR LA LEVÉE DES SANCTIONS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES

La secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Barbara McDougall, a annoncé aujourd'hui à New Delhi que le Comité des ministres des Affaires étrangères du Commonwealth sur l'Afrique australe a recommandé aux chefs de gouvernement du Commonwealth de lever les sanctions touchant la population. En outre, elle a clarifié les conditions de la levée des sanctions économiques et sportives.

Une fois ratifiée par les chefs de gouvernement, qui se réuniront à Harare à la mi-octobre, cette décision permettra au Canada et aux autres pays membres du Commonwealth de délivrer des visas en Afrique du Sud, de promouvoir le tourisme, de mettre sur pied des liaisons aériennes et de conclure des accords de vente dans ce domaine, et d'établir des relations culturelles et scientifiques complètes.

Dans la déclaration de clôture du Comité (ci-jointe) qu'elle préside, M^{me} McDougall a indiqué qu'à l'issue de ses délibérations, le Comité a adopté un «point de vue qui tient compte des nombreux défis et possibilités offerts par une Afrique du Sud en période de transition ainsi qu'une ligne de conduite qui reconnaît les initiatives méritoires et maintient les pressions en faveur de changements plus profonds».

Le Comité convient qu'il faudrait lever les sanctions du Commonwealth touchant le commerce et les investissements une fois qu'auront été établis en Afrique du Sud des mécanismes de transition permettant à toutes les parties de participer pleinement et efficacement aux négociations. Les sanctions financières devraient être maintenues jusqu'à l'acceptation d'une nouvelle constitution démocratique.